

AFFAIRE N° 2

ABONNEMENT au Journal "LE PROGRES" pendant les années 1958
1959.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver l'abonnement servi pendant l'année 1958 à chacune des Mairies ci-après:

SAINT-FRANCOIS
MONTAGNE
SAINTE CLOTILDE

1 abonnement à 1.500 Fr.

et pour l'année 1959:

Mairies de: SAINT-FRANCOIS
MONTAGNE
SAINTE-CLOTILDE

1 abonnement à 1.500 francs./.

Vu:
Saint-Denis, le 29 Octobre 1959
P. le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: F. Bolotte

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.